



Accès aux soins urgents en ville, hors COVID

Profession	Organisation spécifique pour les soins urgents ?	Téléconsultation ou télésoin possible ?	Fonctionnement	Parcours usagers	Contacts régulation
Médecin	non	oui	Prioritairement en téléconsultation. Accueil en cabinet avec des mesures adaptées de protection et d'hygiène. Déplacements à domicile et en ESMS avec des mesures adaptées de protection.	Appeler prioritairement : - son médecin traitant - un médecin proche	En PDSA (nuit et week end) : 1116 117 En journée : le 15 pour joindre le médecin libéral régulateur ou le 36 24 pour joindre SOS médecins à Nantes et St Nazaire
Infirmier	non	oui	Prioritairement en télésoin Pas d'accueil en cabinet. Déplacements à domicile et en ESMS avec des mesures adaptées de protection. Education thérapeutique possible.	Appeler prioritairement : - son infirmier (libéral ou centre de soins infirmiers) - un infirmier proche A défaut de solution, appel vers la régulation départementale	Sarthe (Stéphanie Vilain) 0978081937 Mayenne (David Guillet) 0978081938 Maine et Loire (Christelle De Bary) 0978081939 Vendée (Christian Briola) 0978081940 Loire atlantique (Fabienne Desneaux) 0978081941 Loire Atlantique Estuaire (Martine Jouin-Bernier) 0978081942
Masseur-Kinésithérapeute	oui	oui	Pas d'accueil en cabinet. Déplacements à domicile et en ESMS avec des mesures adaptées de protection.	Appeler prioritairement : - son MK Est réorienté vers la régulation départementale si son MK ne peut intervenir et qu'il s'agit d'un soin urgent (ALD ou post-opératoire...).	Accès aux gardes via les ordres : Loire-Atlantique : 09 62 19 95 06 Maine et Loire : 02 41 91 94 30 Mayenne : 02 43 53 77 89 Sarthe : 02 43 29 71 37 Vendée : 02 51 36 14 86
Chirurgien Dentiste	oui	non	Pas d'accueil en cabinet. Passage obligatoire par la régulation départementale pour l'accès aux soins urgents.	Appeler prioritairement : - son CD Est réorienté vers la régulation départementale si son CD ne peut traiter par ordonnance/conseil et qu'il s'agit d'un soin urgent (cf nomenclature).	Accès aux gardes via les ordres : Loire-Atlantique : 02 40 29 40 02 Maine et Loire : 02 41 87 22 53 Mayenne : 02 43 49 16 10 Sarthe : 02 43 84 47 02 Vendée : 02 51 37 60 98



Profession	Organisation spécifique pour les soins urgents ?	Téléconsultation ou télésoin possible ?	Fonctionnement	Parcours usagers	Contacts régulation
Sage-Femme	non	oui	Prioritairement en téléconsultation. Accueil en cabinet ou visites à domicile avec des mesures adaptées de protection et d'hygiène.	Appeler prioritairement : - sa sage femme - une sage femme proche	
Pédicure Podologue	oui	non	Pas d'accueil en cabinet. Passage obligatoire par un cabinet identifié par département pour l'accès aux soins urgents. Déplacements à domicile et en ESMS avec des mesures adaptées de protection.	Appeler prioritairement : - son pédicure podologue - un pédicure podologue proche	
Psychomotricien	non	oui	Prioritairement en télésoin Pas d'accueil en cabinet. Déplacements à domicile et en ESMS avec des mesures adaptées de protection.	Appeler prioritairement : - son psychomotricien	
Ergothérapeute	non	oui	Prioritairement en télésoin Pas d'accueil en cabinet. Déplacements à domicile et en ESMS avec des mesures adaptées de protection.	Appeler prioritairement : son ergothérapeute	
Orthophoniste	non	oui	Prioritairement en télésoin Pas d'accueil en cabinet. Déplacements à domicile et en ESMS avec des mesures adaptées de protection.	Appeler prioritairement : - son orthophoniste - un orthophoniste proche	
Orthoptiste	non	non	Pas d'accueil en cabinet. Soins non urgents.	Appeler prioritairement son orthoptiste. Réorientation vers un ophtalmologue si nécessité de voir le patient.	